

Rapport n°4

Creazione d'un postu di Pulizza Municipale inde i quartieri di u meziornu di a cità

Création d'un poste de Police Municipale dans les quartiers du sud de la ville

Afin de renforcer la présence de proximité et les moyens consacrés à la tranquillité publique, la Ville de Bastia met en œuvre, à compter de 2026, plusieurs mesures portant sur l'organisation de la police municipale, ses effectifs, ses équipements et la formation de ses agents.

Cette démarche se traduit notamment par la création d'un poste de police municipale dans les quartiers du sud de la ville, le redéploiement et l'augmentation des effectifs affectés aux missions de terrain, la modernisation des moyens d'intervention ainsi que le développement d'une offre de formation qui favorise l'emploi local.

Conformément à ses engagements, la Ville propose l'implantation d'un nouveau poste de police municipale au sein de la Maison des Services Publics (MSP), située au 4 rue François Vittori, dont la mise en service officielle est prévue à compter du 12 octobre 2026.

Ce nouveau poste situé comprendra :

- un espace d'accueil du public équipé de deux postes de travail ;
- un bureau destiné à la rédaction des rapports par les équipes à leur retour de mission ;
- un bureau pour le chef de brigade ;
- un espace dédié aux pauses et à la restauration des agents.

L'accueil du public aura lieu au rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics et sera assuré par un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) :

- du lundi au jeudi : 8h00-12h00 / 13h30-17h00 ;
- le vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-16h00.

Ces horaires d'accueil correspondent à ceux des autres services du site.

Ce point d'accueil permettra de rapprocher le service de police municipale des habitants des quartiers de Lupinu, Montesoru, Paese Novu, Bassanese et Agliani permettant notamment de faciliter les échanges avec les différents acteurs présents dans ce secteur, et de bénéficier d'interlocuteurs disponibles et reconnaissables en un lieu identifié.

La moitié des effectifs de police municipale sera affectée aux missions de terrain dans les quartiers du Sud de la ville permettant ainsi de renforcer significativement la présence des agents sur le terrain.

Ils interviendront selon les horaires actuellement en vigueur :

- équipe du matin : 7h00-14h30 ;
- équipe de l'après-midi : 13h30-21h00.

Les patrouilles seront effectuées en véhicule, à vélo ou à pied, en fonction des secteurs et des besoins.

Les interventions porteront notamment sur :

- la présence aux abords des établissements scolaires ;
- les patrouilles et les prises de contact dans les secteurs commerçants, les parcs et jardins et les espaces de jeux ;
- les relations avec les habitants, les bailleurs sociaux, les médiateurs de quartier et les associations ;
- la prévention et la lutte contre les dépôts sauvages ;
- le contrôle du stationnement illégal ou dangereux, notamment aux abords des écoles et sur les places publiques ;
- la prévention et la lutte contre les incivilités.
- la prévention et la lutte contre les usages et les trafics de stupéfiants, dans le respect des compétences et prérogatives de chacun ;
- le renforcement de la coordination et de la coopération avec les services de la Police nationale

L'organisation des missions pourra être adaptée en fonction des besoins constatés sur le terrain.

Afin d'accompagner le renforcement des missions de la police municipale et de son niveau de présence dans l'ensemble des quartiers de Bastia, un plan de recrutement sera mis en œuvre. Celui-ci prévoit le renforcement des effectifs dédiés à la tranquillité publique : policiers municipaux et agents de surveillance de la voie publique (ASVP).

Cette évolution des effectifs s'inscrit également dans le cadre de la nouvelle organisation du service et des besoins liés notamment à l'exploitation du dispositif de vidéoprotection dont le déploiement se poursuivra dans les mois à venir.

Pour rappel, le dispositif de vidéoprotection de la Ville compte à ce jour 144 caméras, réparties sur 20 sites. Parmi elles, 62 sont reliées au Centre de supervision urbaine (CSU), mis en service fin 2025, qui assure désormais une veille continue de 7h00 à 20h00.

Ce dispositif a vocation à être étendu à de nouveaux secteurs de la commune. Ainsi, la place du Commerce et la rue François-Vittori figurent parmi les sites dont l'équipement est programmé en 2027.

La Ville souhaite parallèlement renforcer l'offre de formation locale, en particulier sur la commune, afin de répondre aux besoins des agents en fonction et des jeunes corses souhaitant accéder aux métiers de la tranquillité publique.

L'objectif est de faciliter l'accès à des formations adaptées aux missions exercées, aux besoins des habitants, aux spécificités de notre Île et de notre ville, tout en offrant des perspectives d'évolution professionnelle des agents.

Par ailleurs, des formations seront mises en place dans le cadre de la déclinaison du plan « Bastia, cité immersive ». Celles-ci doivent permettre de garantir la bonne compréhension et la pratique de la langue corse par les agents.

Cette démarche a déjà permis à 7 ASVP bastiais, connaissant le territoire et les spécificités bastiaises, de devenir policiers municipaux.

La création du poste de police municipale au sein de la MSP des quartiers du sud de la ville constitue donc une évolution importante de l'organisation du service destinée à renforcer sa proximité avec les habitants.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la création du poste municipal dans les quartiers du sud de la ville ainsi que ses modalités de fonctionnement.
- De prendre acte des orientations retenues par la Ville en matière de renforcement de la tranquillité publique et des moyens qui lui sont consacrés.